



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

23 JAN. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 18 JANVIER 2024

### **Point n°3 : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de janvier à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 12 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Monsieur Gheorghe NUNU  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Asma ASHRAF

#### **Excusé(s) :**

Madame Geneviève CARPE  
Madame Mylène BENOLIEL

#### **Absent(s) :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 12 janvier 2024

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 18/01/2024

## Délibération N°2024-03

**OBJET : organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'instruction M22 au 10 juillet 2000 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, habilités ou non à l'aide sociale et gérés par les CCAS ;

**Considérant** que chaque année le CCAS organise des initiatives solidaires à destination des seniors champinois afin notamment de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;

**Considérant** le rapport explicatif relatif aux initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2024 préalablement soumis aux administrateurs pour prise de décision ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Décide d'organiser les initiatives seniors 2024 telles que décrites dans le rapport explicatif susmentionné,

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses relatives à ces initiatives seront inscrites au budget principal du CCAS,

**ARTICLE 3 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer tout acte à l'origine de ces initiatives ou qui en serait la conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

